

BILAN SOCIAL

2024

L'EFFECTIF AU 31 DÉCEMBRE 2024
LES CONDITIONS GÉNÉRALES D'EMPLOI
LA FORMATION
L'ACTION SOCIALE
LE DIALOGUE SOCIAL

SOMMAIRE

I - L'FFECTIF AU 31 DÉCEMBRE 2024	4
A - L'effectif au 31 décembre 2024, par macrogarde et genre	4
B - Répartition par tranche d'âge	4
C - Répartition par ancienneté	5
D - Répartition par statut	5
E - Renouvellement du personnel dans l'année	5
F - Apprentis et stagiaires	6
II - LES CONDITIONS GÉNÉRALES D'EMPLOI	6
A - Temps de travail	6
B - Temps partiel	6
C - Présences et absences	6
D - Compte épargne-temps	7
E - Télétravail	7
F - Masse salariale	7
III - LA FORMATION	8
IV - L'ACTION SOCIALE	8
V - LE DIALOGUE SOCIAL	9

AVANT-PROPOS

Sur le plan des ressources humaines, l'année 2024 a été marquée par une relative stabilité. Deux recrutements ont été opérés. Le premier en début d'année pour remplacer la titulaire du poste de chargée d'études au pôle technique et le second en fin d'année pour anticiper le départ de l'assistante de direction.

Sur le plan du dialogue social, à l'issue des élections professionnelles de décembre 2022, les organisations de représentants des personnels ayant obtenu des sièges au sein des instances locales de concertation n'ont pas été, malgré l'organisation de réunions d'information au personnel, en mesure de désigner les membres titulaires et suppléants pour siéger à la commission sociale d'administration ni à la commission consultative paritaire. Un tirage au sort a donc été organisé en janvier 2024 pour désigner des représentants du personnel, permettant la tenue d'une réunion de la commission sociale d'administration le 29 février 2024. L'absence d'un président de l'Autorité de plein droit n'a pas permis de tenir, par la suite, une nouvelle réunion de cette instance.

Le bilan social des services de l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires traite des agents de l'équipe permanente, des apprentis et des stagiaires. Il ne traite ni des membres du Collège, y compris président, ni des personnels d'appui relevant du secrétariat général des ministères (service informatique, services intérieurs, service médico-social, etc.).

Le présent rapport a été présenté pour prise d'acte au Collège de l'Autorité de contrôle lors de la séance du 3 février 2025.

BILAN SOCIAL

I L'FFECTIF AU 31 DÉCEMBRE 2024

A - L'FFECTIF AU 31 DÉCEMBRE 2024, PAR MACROGARDE ET GENRE ⁽¹⁾

	A+		A		B		C		TOTAL	
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
Effectif	2	4	1	0	1	1	2	2	6	7
TOTAL	6		1		2		4		13	
Ratio du macro-grade	33%	67%	100%	0%	50%	50%	50%	50%	-	
Ratio de l'effectif	15%	31%	8%	0%	8%	8%	15%	15%	46%	54%

La situation à fin 2024 avec un effectif de 13 agents est conjoncturel et correspond à un surnombre pour pallier l'absence préalable, par consommation de son compte épargne-temps (CET), de l'assistante de direction avant son départ en retraite au 31 décembre.

B - RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE ⁽¹⁾

	A+	A	B	C	TOTAL
20-29 ans	0	0	1	0	1
30-39 ans	0	1	1	0	2
40-49 ans	5	0	0	1	6
50-59 ans	0	0	0	2	2
60+	1	0	0	1	2
TOTAL	6	1	2	4	13

L'âge moyen des 13 agents présents au 31 décembre 2024 est de 44 ans et 7 mois (pour 44 ans et 2 mois au 31 décembre 2023).

BILAN SOCIAL

C - RÉPARTITION PAR ANCIENNETÉ ¹

	A+	A	B	C	TOTAL
Moins d'1 an	0	0	1	1	2
de 1 à 4 ans	3	0	0	1	4
de 4 à 7 ans	3	1	1	1	6
de 7 à 10 ans	0	0	0	0	0
plus de 10 ans	0	0	0	1	1
TOTAL	6	1	2	4	13

L'ancienneté moyenne au sein de l'Autorité est au 31 décembre 2024 de 5 ans (pour 4 ans et 6 mois au 31 décembre 2023).

D - RÉPARTITION PAR STATUT

La répartition de l'effectif par statut est la suivante : 6 fonctionnaires, 4 agents en CDI et 3 en CDD.

Outre les agents permanents, 3 agents sont en contrat d'apprentissage.

E - RENOUELEMENT DU PERSONNEL DANS L'ANNÉE

Le taux de rotation est de 15,4 %. En 2024, le taux de rotation est inférieur à celui de 2023 (27 %). L'année 2023 avaient été marquée par le recrutement de deux agents qui n'étaient restés que quelques semaines et avaient dû être remplacés rapidement.

	Arrivées	Départs
Fonctionnaires	1	1
CDD	1	1
CDI	0	0
TOTAL	2	2
Contrats d'apprentissage	3	2

¹ Hors contrats d'apprentissage

BILAN SOCIAL

F - APPRENTIS ET STAGIAIRES

2 apprenties avaient été recrutées respectivement en septembre 2022 pour 2 ans et en septembre 2023 pour 1 an.

3 apprenties (2 au pôle juridique et 1 au pôle administration et communication) ont été recrutées pour 1 année en septembre 2024.

Aucun stagiaire n'a été employé en 2024.

II LES CONDITIONS GÉNÉRALES D'EMPLOI

A - TEMPS DE TRAVAIL

En novembre 2020 un accord a été signé sur le temps de travail au sein de l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires. Il est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2021. L'ensemble des agents a opté pour le cycle 1, soit une durée hebdomadaire de travail fixée à 39 heures (soit 7,48 heures par jour avec une pause médiane de 1 heure). Le nombre de jours de réduction du temps de travail (RTT) a été de 20 jours dont 4 jours fixés par l'employeur et le nombre de jours de congés (5 fois la durée hebdomadaire) de 25 + 2 jours de fractionnement. Le nombre de jours travaillés est donc de 226 jours par an.

À titre expérimental, 2 agents du pôle administration et communication se sont portés volontaires pour un cycle de travail échelonné sur 4 jours à 39 heures hebdomadaire (1 agent à compter du 1^{er} septembre, 1 agent à compter du 1^{er} octobre).

B - TEMPS PARTIEL

Au 31 décembre 2024, tous les agents sont à temps complet.

C - PRÉSENCES ET ABSENCES

	Nombre jours ouvrés	Congés annuels	RTT employeur	CET	Maladie / Maternité	Absences justifiées	TOTAL Jours d'absence	Présentiel	Mission / Formation	Télétravail	TOTAL Jours travaillés
Pôle administration et communication	1048	95	67,5	55	33	4	254,5	565	30,5	198	793,5
Pôle juridique	1008	85,5	70	0	12	0	167,5	569,5	45,5	225,5	840,5
Pôle technique	989	102	60	6	20	8	196	459	43,5	290,5	793
TOTAL	3045	282,5	197,5	61	65	12	618	1593,5	119,5	714	4 854

BILAN SOCIAL

D - COMPTE ÉPARGNE-TEMPS

Jours déposés sur CET ouverts au 31/12/2023	Jours épargnés au titre de 2024	Jours utilisés au titre de 2024	Jours disponibles sur les CET au 31/01/2025
9	20	70	280

E - TÉLÉTRAVAIL

L'accord ministériel du 23 février 2022 de mise en œuvre du télétravail au sein des ministères de l'Aménagement du territoire et de la Transition écologique est appliqué au sein de l'ACNUSA.

	Jours de télétravail	Jours travaillés	Ratio en %
Pôle administratif	198	793,5	25%
Pôle juridique	225,5	840,5	26,8%
Pôle technique	290,5	793	36,6%
TOTAL	714	2 427	29,4%

F - MASSE SALARIALE

La masse salariale des agents de l'équipe permanente est stable entre 2023 et 2024.

Les primes, calculées en fonction des résultats individuels et collectifs au titre de l'année 2023, ont été versées en juin et décembre 2024 à tous les agents.

Evolution de la masse salariale de l'équipe permanente ²				
2020	2021	2022	2023	2024
973 017 €	1 072 569 €	1 087 000 €	1 188 067 €	1 249 811 €

² Coût employeur

BILAN SOCIAL

III LA FORMATION

En 2024, 5 agents ont suivi des formations linguistiques (4 agents) ou techniques (5 agents).

Jours de formation en anglais	Jours de formations techniques	TOTAL	Moyenne par agent
35,5	24	59,5	4,6

IV L'ACTION SOCIALE

Seules les aides à la restauration sur le site du boulevard Saint-Germain peuvent apparaître dans ce bilan. Ces aides sont les suivantes :

Indice majoré	Total des frais d'admission	Subvention ACNUSA sur frais d'admission	Frais d'admission payés par l'agent	Subvention interministérielle sur vivres	Subvention ACNUSA sur vivres	TOTAL
jusqu'à 466 et stagiaires	6,74 €	6,73 €	0,01 €	1,53 €	5,37 €	13,63 €
467 à 680	6,74 €	6,73 €	0,01 €	1,53 €	5,18 €	13,44 €
681 à 880	6,74 €	6,49 €	0,25 €	0	4,58 €	11,07 €
à partir de 881	6,74 €	5,47 €	1,27 €	0	4 €	9,47 €

Les services du secrétariat général du ministère de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation peuvent avoir apporté aux agents de l'ACNUSA d'autres aides à caractère social (médecine du travail, action sociale, colonies de vacances, soutien pour la mutuelle complémentaire par exemple), mais elles ne donnent pas lieu à un compte rendu à l'échelle de l'équipe permanente dont les effectifs sont trop peu nombreux pour que les données individuelles puissent être protégées.

V LE DIALOGUE SOCIAL

À la suite des élections professionnelles de décembre 2022 par scrutin de liste, la totalité des sièges de la commission sociale d'administration de l'Autorité de contrôle a été attribuée à la CGT. Cette organisation n'a pas été en mesure de désigner des représentants pour siéger à la commission sociale d'administration de l'Autorité de contrôle.

Un tirage au sort a été effectué afin de constituer le comité social d'administration qui s'est ainsi tenu le 29 février 2024.



244, boulevard Saint-Germain - 75007 Paris

Tél. : 01 53 63 31 80 - contact@acnusa.fr - www.acnusa.fr

Directeur de la publication :
Pierre Monzani

Conception graphique et réalisation :
wala-studio-graphique.fr

